Quand les friches urbaines deviennent des tiers-lieux!

des laboratoires de coopération économique et sociale



DEVELOPPER L'ECONOMIE DE TRANSITION DANS LES TERRITOIRES

Plaidoyer, rapport d'analyse et contributions

Collectif ESS de Grand Poitiers

Février 2020 # collectif.plaidoyer@gmail.com #V3







Quand les friches urbaines deviennent des tiers-lieux

Plaidoyer par la Scic B323

des laboratoires de coopération économique et sociale

Trois enjeux à l'origine d'un projet :

• Enjeu « fonctionnel » : répondre à un besoin de cohérence entre les acteurs de l'économie Sociale et Solidaire

Le tissu de l'ESS est très dense à Poitiers, plus de 3000 associations et de nombreuses initiatives et structures. Cependant ces acteurs constatent un manque de cohérence et de visibilité dans les activités et services qu'ils proposent. Ils expriment la nécessité de mutualiser leurs actions et d'impulser de nouvelles formes de coopération.

• Enjeu « politique » : donner du sens aux actions des acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire par la réflexion collective.

Depuis quelque temps on assiste à l'émergence de collectifs d'acteurs de l'ESS qui s'organise collectivement en réseaux pour donner plus de poids et de cohérence à leurs actions et améliorer la continuité entre elles. La labellisation récente de French Impact illustre cette dynamique.

 Enjeu « émotionnel et social » : existence d'un besoin de cohésion sociale et d'un meilleur « vivreensemble » sur le territoire.

Au-delà de donner du sens collectif à l'action par la mise en réseau, les acteurs pointent les besoins de cohésion sociale sur les territoires. Il s'agit de créer de nouveaux espaces de rencontres pour se (re)connaître, « faire ensemble » et mieux « vivre ensemble ».

Par ces caractéristiques et ces différents enjeux, les espaces hybrides de tiers-lieu sont des outils au service d'une communauté qui favorise une résilience territoriale.



Tiers-lieux : des modèles vertueux

Il existe autant de tiers-lieux différents que de collectifs qui les portent. Un tiers-lieu est le reflet de celles et ceux qui le composent. Pour que cet espace soit un moteur de cohésion sociale et d'implication citoyenne, il semble important que sa gouvernance se base sur des principes de coopération et de participation de tous et toutes : habitant·e·s, collectivités, structures.

- un tiers-lieu est un bien commune délimité sur un territoire identifié. Il sert d'interface propice aux échanges et permet le partage des biens et des savoirs qu'il centralise. Il agit comme un cadre structurant où des individus, des entreprises, des associations, etc. peuvent se rencontrer pour engager des coopérations autour du partage de compétences, d'expériences et ainsi se former mutuellement par la rencontre.
- un espace de coopération économique et citoyenne au service d'une transition territoriale et écologique. Le tiers-lieu, est une des formes actuellement privilégiée des actions de transition territoriale et écologique. Il est également un espace propice à la création, à la production collective et souvent à la consommation de bien et de service. L'objectif serait d'en faire un espace d'expérimentation, générateur de rencontres et d'échanges lui permettant d'agir comme incubateur de nouveaux projets innovants dans le domaine de l'ESS.

En bref, un tiers-lieu est un projet hybride intégré au tissu urbain ou périurbain car il mêle des activités économiques et des initiatives citoyennes dans des domaines variés (culture, écologie, sport, agriculture, habitat, citoyenneté, solidarité...).

Un modèle économique hybride

Le tiers-lieu doit conjuguer impact territorial, social et viabilité économique. Son modèle se base sur des financements hybrides et des enjeux multiples qui s'articulent à travers des pistes d'actions telles que : la co-construction d'un écosystème local, la recherche de réduction des coûts d'exploitation, le soutien de l'acteur public, la diversification des sources de revenus et la mixité des publics.

L'ambition d'un tiers-Lieu à Poitiers

Comme espace producteur de valeur ajoutée pour un territoire/ un quartier

Ce tiers-lieu permettrait de faire naître des initiatives et des actions, de proposer des biens et des services qui répondrait à des enjeux de politique territoriale en symbiose avec une économie sociale, solidaire et soutenable.

Comme cercle vertueux pour les projets individuels et collectifs

Un des objectifs d'un tel lieu serait que les habitant·e·s, associations, entreprises...puissent s'en saisir. Son appropriation par chacun·e permettrait de faire de cet espace un lieu évolutif et modulable au gré des actions qui y sont menées et des personnes qui les portent.

Comme espace qui favorise l'entrepreneuriat et la coopération



Un « lieu ressource » qui accompagnerait les porteu.r.se.s de projet et ainsi développerait l'emploi et l'entreprenariat. Un lieu qui incarnerait un rôle de relais vers les acteurs du territoire et qui proposerait des outils facilitateurs et émancipateurs (formations, espaces collaboratifs, matériel numérique...).

Comme espace d'habitat collectif, touristique et de vivre-ensemble

Une des ambitions de ce tiers-lieu serait de proposer une offre de logements conciliant habitats jeunes et logements touristiques (ex : auberges de jeunesse). Ce type d'offre permettrait de concilier habitat, tourisme et incubateur de projets collectifs.

Comme espace de restauration, de valorisation d'alimentation saine et de circuits-courts

Ce tiers-lieu pourrait proposer un laboratoire culinaire qui offrira un espace de restauration, de partages, d'échanges et d'éducation autour de la santé, du « bien manger » et du « bien consommer ».

Comme espace qui développe l'accessibilité aux arts et à la culture

En proposant un espace partagé et accessible à tous, ce tiers-lieu pourra se constituer en moteur de productions artistiques et culturelles et ainsi augmenter la visibilité des artistes locaux. L'ouverture du lieu au grand public en fera également un lieu de médiation culturelle pour favoriser l'accès à la culture pour tous et toutes.

Comme espace d'éducation et de formation par l'expérimentation

Toujours dans une logique de mise en réseau des acteurs déjà présents sur le territoire, un tiers-lieu permet de renforcer la coopération des acteurs de l'éducation afin de mutualiser leurs outils et leurs formations. Cet espace peut également être imaginé comme laboratoire de recherche-action pour les étudiant·e·s, l'innovation dans le social, dans les sciences, etc.

Comme espace de valorisation d'un patrimoine en friche

La situation géographique stratégique de ce tiers lieu en constituerait le premier facteur de réussite. Le tierslieu, pour être accessible et visible pour le plus grand nombre doit se situer dans un espace public facilement identifiable et proche des grandes voies de communication. Dans cet esprit, le quartier de la gare semblerait idéal car il rassemble l'ensemble de ces critères. Un des paramètres plébiscité du projet est de laisser un espace de réappropriation de friche permettant de faire appel à la créativité citoyenne.





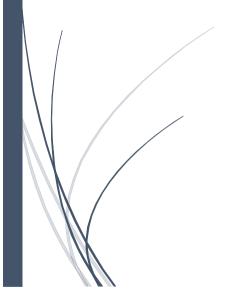




Février 2020

Quand les friches urbaines deviennent des tiers-lieux

Rapport d'analyse par la SCIC B323















Sommaire

1. Contexte	/
Les commanditaires :	7
Historique de la prestation	7
2. Analyse de recherches sur le tiers-lieu comme modèles vertueux et innovants	8
En quoi un nouveau tiers-lieu serait bénéfique pour le territoire ?	
Qu'est-ce qu'un tiers lieu ?	
Qu'offrent les tiers-lieux sur un territoire ?	8
Que provoquent les tiers-lieux sur un territoire ?	9
Une réponse à des besoins pour rester ouvert et partagé	9
Un maillage territorial au bénéfice du territoire	9
3. Analyse de la richesse de l'ESS sur le territoire et des besoins identifiés sur le territoire	10
Composition du territoire	10
L'Économie Sociale et solidaire sur le territoire	10
4. Analyse des enjeux sur le quartier de la gare et les friches urbaines	11
Vision politique et urbanistique du quartier de la gare	11
Les projets déjà actés sur ce quartier	12
5. Analyse du contexte politique	13
Comment l'état soutient les tiers-lieux ?	13
Comment la Région soutient les tiers-lieux ?	14
Comment la collectivité Poitiers/Grand Poitiers soutient les tiers-lieux ?	
6. Analyse des modèles économiques	
7 pistes d'action pour œuvrer à la pérennité des Tiers lieux	
1. Co-construire avec l'écosystème local	
2. Travailler à réduire les charges	15
3. Solliciter le soutien de l'acteur public au titre de l'animation territoriale	15
4. Sanctuariser pour inscrire durablement leur place dans les territoires	15
5. Co-gérer pour mettre en œuvre un modèle d'exploitation agile et pérenne	16
6. Hybrider pour diversifier les sources de revenus dans un cercle vertueux	16
7. Rayonner pour une mixité sociale au service de la résilience économique	16
Conclusion	17
Quelle utilisation du plaidoyer ?	17
La méthode « indirecte »	17
La méthode « directe »	17
Les fondamentaux d'un plaidoyer réussi	17
Annexe des modèles économiques	18
Bibliographie	19



1. Contexte

Ce rapport s'inscrit dans une mission confiée à la SCIC B323, coopérative étudiante adossée au Master 2 Droit et Développement de l'Économie Sociale et Solidaire de l'université de Poitiers. Cette prestation a été d'environ 800 heures de travail réalisées par 5 étudiant·e·s entre octobre 2019 et février 2020. L'objet de cette mission se décline en 2 grands axes.

Un premier axe de **mobilisation des acteurs** qui s'articule autour d'un comité de pilotage (COPIL) de 5 commanditaires. Cet axe avait pour but d'animer et de favoriser la participation de structures et d'amener de nouveaux acteurs à contribuer à la réflexion sur des questions auxquelles pourrait répondre la mise en place d'un tiers lieu. A travers les différentes rencontres, le collectif a identifié des besoins et des enjeux partagés qui pourraient être mis en place dans un futur espace.

La mission des étudiant·e·s était d'animer et d'accompagner la réflexion autour des enjeux, objectifs et besoins liés à ce futur projet et d'accompagner à la mobilisation et à la coopération autour de celuici. Les étudiant·e·s pouvant être ressources en apportant des analyses d'écosystèmes stratégiques identifiés au travers des rencontres de structures déjà considérées comme tiers-lieux sur le territoire.

Le deuxième axe propose une méthodologie d'action collaborative et co-construite pour réaliser un plaidoyer autour de la mise en place d'un tiers-lieu sur Poitiers (notamment au sein de la caserne des pompiers quartier gare). La mission des étudiants était de réaliser un plaidoyer en croisant utopie réelle et « poétique » territoriale avec :

- L'analyse de recherches et ressources sur des tiers-lieux et des initiatives similaires
- L'analyse du panorama de l'ESS et de l'écosystème des acteurs sur Poitiers et sa couronne
- L'analyse des enjeux sur le quartier de la gare
- L'analyse des enjeux du contexte politique sur Poitiers
- L'analyse des modèles économiques

Les commanditaires :











Historique de la prestation

- **Structuration du comité de pilotage** et élaboration de la lettre de mission durant le mois d'octobre 2019
- Mise en place du comité de pilotage pour permettre les échanges et avancer sur la réalisation du contenu du plaidoyer. 3 COPIL ont eu lieu sur l'ensemble de la mission : le 14 novembre, 19 décembre 2019 et le 7 février 2020. Recueil des données : identification des besoins et réactions des acteurs concernés
- Participation à deux rencontres de collectifs d'acteurs (plaidoyer ESS porté par la CRESS et French Impact piloté par le Capée) les 15 et 31 janvier, ces rencontres avaient pour vocation de mobiliser plus largement des acteurs du territoire autour de notre plaidoyer.
- Rencontre d'acteurs de tiers-lieux, prises de contacts, recueil de données réalisés tout au long de la prestation (Cobalt, MDE, projet locomotive, ...)



- **Réalisation** d'un plaidoyer et d'un rapport de synthèse des analyses restitués le 20 février 2020 à l'occasion d'une dernière étape de mobilisation sous la forme d'un world café.
- Intitulé final du plaidoyer : « Quand les friches urbaines deviennent des tiers-lieux »

2. Analyse de recherches sur le tiers-lieu comme modèles vertueux et innovants

L'émergence des tiers-lieux n'est pas marginale, ils s'inscrivent dans un mouvement de fond touchant l'ensemble du territoire. Ils sont porteurs localement de dynamisme économique et social à valeurs structurantes. Ces lieux identifiés sont des nouvelles manières de travailler, de coopérer et donner forme à des projets s'inscrivant dans le territoire. La ville de Poitiers aujourd'hui héberge déjà des tiers-lieux prenant des formes variées, de coworking, espace numérique, culturel, etc.

En quoi un nouveau tiers-lieu serait bénéfique pour le territoire ?

Pourquoi le tiers-lieu est un espace qui s'inscrit dans un maillage territorial?

Qu'est-ce qu'un tiers lieu?

Un tiers lieu exprime une volonté de partage entre acteurs privés et publics de se regrouper, de créer, d'inventer, de travailler, de faire ensemble. Les tiers-lieux sont des espaces physiques pour faire ensemble. Les tiers lieux sont des lieux de lien social, d'émancipation et d'initiatives collectives.

Chaque lieu à sa spécificité, son fonctionnement, son mode de financement, sa communauté. Mais tous permettent les rencontres informelles, les interactions sociales, qui favorisent la créativité et les projets collectifs. En résumé, dans les tiers-lieux, on crée, on forme, on apprend, on fait ensemble, on fabrique, on participe, on crée du lien social... Ce sont les usagers et les acteurs qui composent le tiers-lieu qui permettent de créer une communauté donnant la forme, l'image, l'organisation et le projet de l'espace.

La volonté de ce projet est de permettre de donner accès à cet espace à des acteurs qui souhaitent contribuer à dynamiser un territoire, d'être proche de l'espace public pour répondre au mieux aux besoins identifiés sur le territoire Pictavien. Mais également avoir un outil de coopération opérationnel adaptable et évolutif répondant à des enjeux et une nécessité de travailler et d'apprendre ensemble.

Qu'offrent les tiers-lieux sur un territoire?

Les 15 approches identifiées d'un tiers lieu comme étant...

- ✓ Un espace de fabrication d'innovations sociales, environnementales et économiques
- ✓ Un espace coopératif qui rayonne sur l'existant et qui crée des synergies en faveur du développement territorial et sociétal
- ✓ Un laboratoire de coopération économique, de transition écologique et d'alternatives citoyennes destinées au grand public et à un large panel d'acteurs
- ✓ Un espace d'expérimentation et évolutif dans le temps
- ✓ Un espace de rencontre créatrice d'idées et de projet
- ✓ Un espace d'échange de compétences et d'expérience
- ✓ Un emplacement spacieux, visible et stratégique
- ✓ Une porte d'entrée pour ce qui existe
- ✓ Un lieu ouvert pour le grand public
- ✓ Un lieu qui couvre des besoins d'un territoire

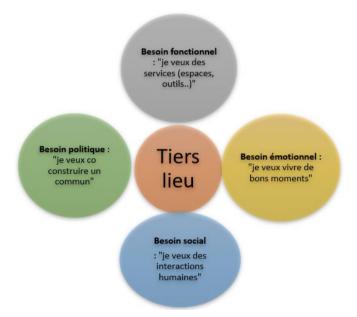


- ✓ Un lieu économiquement innovant et écologiquement responsable
- ✓ Une démarche collégiale et partenariale
- ✓ Un espace de création pouvant permettre une appropriation citoyenne du patrimoine, notamment autour des friches urbaines

Que provoquent les tiers-lieux sur un territoire?

Ils opèrent une transformation des territoires. Ces lieux représentent un véritable potentiel de *reconquête économique*. Ils épousent les évolutions les plus récentes de notre société : la transition écologique, le numérique, l'apprentissage par « le faire », le travail indépendant et les nouvelles activités... Il permettre de créer de la *cohésion sociale et territoriale*. Les tiers lieux par leurs caractéristiques d'espaces hybrides regroupent un grand nombre d'enjeux, d'objectifs et d'activités tournées vers le territoire qui favorisent une résilience territoriale. La *résilience territoriale* c'est la capacité à s'adapter aux changements sociétaux et environnementaux. Les Tiers-Lieux par leur fonctionnement permettent la constitution d'un système répondant à des changements ou à des besoins territoriaux.

Une réponse à des besoins pour rester ouvert et partagé...



Un maillage territorial au bénéfice du territoire...

Aujourd'hui sur le territoire de Grand Poitiers de nombreux projets et structures relèvent déjà du modèle de tiers-lieu. La constitution d'un nouveau lieu ne doit pas correspondre à l'arrivée d'un nouvel ensemble qui entrera en concurrence avec l'existant. Ici, le but recherché est bien de développer un service et un lieu complémentaire qui accentue les objectifs des tiers-lieux du territoire. Ce projet pourrait permettre de donner accès à des moyens et à un espace structurant pour des acteurs et des habitants afin de réaliser des projets. C'est un espace qui s'inscrit dans un maillage favorisant la coopération et l'expérimentation.



3. Analyse de la richesse de l'ESS sur le territoire et des besoins identifiés sur le territoire

Composition du territoire

Le territoire de Grand Poitiers regroupe 40 communes depuis le 1^{er} janvier 2017 suite à la fusion entre Grand Poitiers et une partie de la communauté de communes du Pays Chauvinois ainsi que les Communauté de communes de Vienne et Moulière, du pays Mélusin et du Val Vert du Clain.

Grand Poitiers, en 2016, c'était 191 788 habitants dont 87 961 sur la commune de Poitiers, soit 46%. L'évolution de la population suivant une tendance d'environ +0,4% (source INSEE). On considère ainsi Poitiers comme étant au cœur de nos différentes analyses.

L'Économie Sociale et solidaire sur le territoire

Sur Grand Poitiers, en 2015, dans l'économie privée près d'1 personne sur 5 travaillait dans une structure de l'ESS, soit 18% de l'emploi privé, ce qui est légèrement supérieur au niveau régional (16%) Selon les données du CNCRESS, près de 1300 organisations et entreprises employeuses de l'ESS sont implantées sur Grand Poitiers, dont pas moins de 880 sur le territoire de Poitiers.

En quelques chiffres, on identifie à ce jour :

- 12 restaurants et/ou épiceries sociales solidaires
- 17 tiers-lieux
- 12 maisons de quartiers
- 20 SCOP et SCIC dont 3 CAE
- 2 fondations locales actives (Poitiers Université, Aliénor et Libellud)
- 2 sociétés commerciales solidaires d'utilité sociale
- Un réseau mutualiste bien implanté (Mutualité Française, MGEN, ...)

Sources : Capée, Coop des tiers-lieux, Grand Poitiers, URSCOP Poitou-Charentes, CNCRESS, esspace.fr

Depuis le 20 décembre 2019, le territoire de Grand Poitiers est labellisé « French Impact » par le ministère de la Transition Écologique et solidaire. Ce label permet d'encourager les dynamiques de coopération locales en matière d'ESS, elle a pour but de favoriser l'émergence, le développement et l'essaimage des innovations sociales.

Sur Grand Poitiers il s'agira pour le collectif porteur de ce projet (Capée, Ellyx, Essaim, Inaé, J'adopte un projet, ACEASOP, France Active et la Cress Nouvelle-Aquitaine) de travailler nécessairement en lien avec Grand Poitiers pour développer trois objectifs définis.

Cette labellisation va permettre des moyens économiques supplémentaires pour accélérer les projets futurs. Elle accorde une reconnaissance territoriale au niveau ministériel mais surtout, elle met en lumière la volonté des acteurs du territoire à agir ensemble.

En effet, nous avons pu constater ces dernières années que des dynamiques collectives s'installent régulièrement au sein des différentes sphères des entreprises de l'ESS et même en dehors, dans une réelle volonté de coopération et de co-construction de projets répondant à des besoins territoriaux et sociétaux. Cela est illustré par la dynamique du collectif French Impact mais on peut également prendre comme exemple la récente inauguration d'un laboratoire commun de Recherche et Développement de coopération entre la MSHS de l'université et Ellyx. Les acteurs du territoire ne souhaitent pas agir seuls mais bien dans une dynamique de cohésion et de coopération.



Lors de différents entretiens menés auprès d'une vingtaine de structures en 2018 par la SCIC B323 différents besoins ont pu être identifiés :

Être plus visibles, connus et reconnus par les autres acteurs du territoire...

Des réseaux d'acteurs sont bien identifiés mais centré sur des acteurs historiques, les initiatives nouvelles se sentent parfois isolées. Le manque d'interconnaissance pourrait nuire aux partenariats potentiels et accroître un entre-soi. Ce biais est identifié comme étant un frein au développement par la mise en concurrence plutôt qu'en laissant la possibilité de coopération.

...mais aussi et surtout par Grand Poitiers.

Un engagement clair de Grand Poitiers vis-à-vis de l'ESS pouvant pérenniser les financements et sortir de la logique des subventions ponctuelles des appels d'offres, à projets ou à manifestation d'intérêt, pourrait ainsi permettre aux structures de pouvoir se projeter sur du long terme et leur permettre de mieux se développer pour mieux agir sur le territoire.

Cette reconnaissance passe aussi par la façon dont la visibilité est donnée aux initiatives et aux actions portées. On remarque par exemple que l'ESS se retrouve dans plusieurs défis du Projet de Territoire mais n'est jamais explicitement mentionné.

Au travers de nos différentes analyses des écosystèmes des acteurs du territoire, des tiers-lieux et du quartier de la gare, il en ressort l'évidence de la coopération et de la mutualisation pour un projet de tiers-lieu réussi. Cela permettra d'ancrer correctement le projet dans le territoire en définissant des biens et services par et pour les habitants qui apporteront des réponses aux besoins sociaux, culturels, éducatifs, sportifs, etc.

Il est indispensable de prendre en compte le tissu d'acteurs locaux et leurs réseaux dans sa globalité : les sociétés commerciales, les entreprises de l'ESS, les habitants, la collectivité... Afin d'en faire un réel lieu de vie dans lequel les habitants se rendront naturellement puisqu'il s'agira de leur projet.

4. Analyse des enjeux sur le quartier de la gare et les friches urbaines

Vision politique et urbanistique du quartier de la gare

La ville de Poitiers a pour projet de renouveler l'aménagement urbain du quartier de la gare avec deux grandes vocations et enjeux. Tout d'abord celui d'en faire une extension du centre-ville avec des fonctions de centralité. Ensuite, d'éviter l'écueil du quartier d'affaires exclusif en pensant ce projet d'urbanisme comme un véritable lieu de vie à multiples usages (éviter le 100% tertiaire et le lieu de passage le jour).

En complémentarité d'une ambition forte de développement des entreprises, la ville cherche aussi à avoir du logement, des espaces verts ainsi que des activités récréatives et de loisirs afin d'assurer un brassage des populations. Elle tient aussi à composer avec les acteurs du territoire qui peuvent amorcer une réelle dynamique sur ce secteur.

Implantation d'un tiers lieu au sein de la caserne

L'idée d'un tiers lieu entre parfaitement dans cette logique et correspond tout à fait à ce que la ville projette. Il pourrait offrir un lieu hybride de coopération pour les actifs qui y travaillent et qui y



résident. Il s'intégrera pleinement dans un quartier de vie multifonctionnel avec un espace qui permettrait de drainer du monde et qui associerait des projets comme auberge de jeunesse, logements touristiques, complexe sportif, restauration, activités de loisirs et culturelles.

Proposition de logements touristiques et délocalisation de l'auberge de jeunesse

Il faut faire un mix intelligent entre activités de loisirs, logements, bureaux, résidences de personnes âgées, de jeunes actifs, d'espaces de coworking... Le développement de logements touristiques et l'idée de délocaliser l'auberge de jeunesse répond parfaitement à cette fonction multi usage. L'exemple de la Fabrique POLA et de l'espace Darwin à Bordeaux correspond également à ce qui pourrait être développé sur la Caserne, qui pourrait être un espace profitable à l'économie sociale et solidaire.

Les projets déjà actés sur ce quartier

L'ancien bâtiment de « bobinages » au 77 Bd du Grand Cerf va proposer des logements et une société de services à la personne. L'ex-Plan B, va devenir un lieu ouvert à de multiples activités : initiation à l'artisanat, studio de danse, salle de répétition, et bar-restaurant. Juste à côté, on trouve l'école de design de la Nouvelle-Aquitaine. De l'autre côté, l'ancien Troc de l'île abritera la prochaine technopole, incubateur d'idées et pépinière d'entreprises. L'ancien garage Honda, pour sa part, va devenir une résidence étudiante. Quant à l'espace Duguesclin, près de l'école d'avocats, il va accueillir une résidence jeunes actifs de 100 logements, 3000 m² de bureaux et une crèche Montessori de 300m².

Et l'avenir de la caserne de Pont Achard?

La caserne des pompiers de Pont-Achard, dont les murs appartiennent à la ville fait l'objet de deux visions opposées quant à son devenir : il y a ceux qui veulent détruire la bâtisse sans âme et ceux qui souhaitent la garder pour utiliser ses volumes et en faire une sorte de complexe mixte avec des espaces mêlés (restaurants-bureaux-activités-commerces) et des logements. Mais rien n'est décidé. Cependant, la municipalité aimerait à priori garder la piscine et le gymnase utilisés par les scolaires et les associatifs.

Friches urbaines : quel réinvestissement ?

Les friches sont des terrains qui ont perdu leur fonction, leur vocation, qu'elle soit initiale ou non : friche urbaine, friche industrielle, friche commerciale, friche agricole. Laissées momentanément à l'abandon, ces surfaces peuvent fournir l'opportunité de repenser l'aménagement du territoire, tant en milieu rural qu'urbain.

A Poitiers/Grand Poitiers, le réinvestissement des friches dépend de leur nature selon si elles sont périphériques, commerciales, industrielles ou urbaines. Les friches périphériques sont réinvesties selon un schéma commercial d'agglomération par des enseignes. Les friches industrielles suivent ce même schéma. Les friches de centre-ville comme la caserne à la gare sont une opportunité de lancer des opérations de renouvellement des quartiers.

Ces friches et ces locaux vacants permettent à la Ville d'être réactive sur les demandes d'implantation. Cependant, elles sont aussi coûteuses. C'est pour cela que la collectivité a engagé un inventaire en collaboration avec la région et dans le cadre d'une étude de stratégie de réemploi.



Exemple de la ville de Nantes qui confie les clés de 15 lieux à des collectifs

Les Bains Douches quai Baco, la Cocotte en Verre sur l'île de Versailles, la salle Bretagne, le "Caillou" du Bas-Chantenay ou encore l'espace vert au débouché du pont Willy Brandt côté Malakoff. Autant de bâtiments et parcelles non bâties qui sont propriétés de la ville de Nantes et relativement peu utilisés voire parfois en "friche". Plutôt que de laisser ces espaces "en friche", la Ville a proposé aux Nantais de s'en saisir pour y inventer de nouveaux usages. Nom de code de l'opération ? "15 lieux à réinventer" qui se répartissent sur tous les guartiers

Objectif: Profiter de l'élan créatif reconnu des nantais pour transformer ces espaces grâce à des projets variés proposés par des collectifs, au service des habitants du quartier ou plus largement

Sources : articles de presse (PQR) et entretien avec Bruno Pinzauti (direction attractivité/développement économique)

5. Analyse du contexte politique

Selon une grande enquête nationale conduite par l'AdCF (Assemblée des Communautés de FRance) en 2016 sur l'action économique des communautés, les espaces de co-working et les tiers-lieux d'activités, se hissent en tête des services support proposés ou soutenus par les communautés. La présence de pouvoirs publics nationaux et/ou locaux peut amener à vivre ces lieux comme autant d'opportunités de redéploiement de services publics : missions locales, Pôle Emploi, crèches, bibliothèques municipales, foyers ruraux, annexes d'institutions, et autres maisons de services au public.

Comment l'état soutient les tiers-lieux ?

Le gouvernement annonçait le 3 février dernier la liste des 80 premiers tiers-lieux bénéficiaires d'un plan de 45 millions d'euros d'aides sur trois ans. Avec les différentes transitions qui accompagnent l'émergence des tiers-lieux, l'État change sa méthode avec plus d'accompagnement et d'outillage des porteurs de projets avec son récent programme "Nouveaux lieux, nouveaux liens". Ce programme prévoit 6 formes différentes d'accompagnement selon les besoins.

- Aide à l'amorçage : avec l'appel à manifestation « Fabrique de territoire », les projets qui rayonnent au-delà du territoire d'implantation peuvent bénéficier d'un amorçage sur deux ou trois ans afin de trouver leur équilibre économique. L'État soutient alors à hauteur de 75 000 à 150 000 euros sur trois ans les Fabriques de territoire, le temps pour ces structures de conforter leur équilibre économique.
- Soutien à l'investissement : avec une éligibilité aux subventions d'investissement gérées par les Préfets, les tiers-lieux ayant des besoins de travaux d'acquisition et d'aménagement peuvent bénéficier de financement pour amorcer leur projet. Cela représente 15 millions d'euros pour l'appui à la création de tiers-lieux ruraux et 50 millions d'euros pour accompagner la création d'espaces de coworking.
- Soutien sur des fonds propres : Amundi et l'Etat créent un fonds d'investissement faiblement rémunéré pour financer le développement des tiers lieux privés (ISR). Doté de 50 millions d'euros, il orientera les moyens des acteurs engagés dans une dynamique collective nationale.
- Soutien sur les recettes d'exploitations : L'État propose des sources de financement liées à des services d'intérêt général qui procurent au gestionnaire du lieu des revenus d'exploitation complémentaire pour consolider leur compte.



- Soutien sur l'acquisition de locaux : L'Etat met à disposition des porteurs de projet ne disposant pas de locaux, des équipements vacants dont il est propriétaire. Avec des partenaires privés tels que SNCF Immobilier, l'État organise une bourse aux locaux pour permettre de concrétiser un projet.
- Soutien à la mutualisation de moyens : pour les porteurs de projets participant déjà à un tiers-lieu, l'Etat les aides à bénéficier de biens communs. Ils peuvent ainsi profiter des outils crée entre acteurs et partager leur expérience.

Comment la Région soutient les tiers-lieux?

La région Nouvelle-Aquitaine joue un rôle de leader au plan national au regard de sa politique volontariste en matière de tiers-lieux. Après avoir soutenu plus de 120 tiers-lieux sur 240 ouverts en Nouvelle-Aquitaine, elle a désormais comme enjeu de mailler le territoire de manière équilibrée avec des tiers-lieux de proximité. Elle se fixe comme objectif 300 tiers-lieux d'ici 2021, répartis sur l'ensemble des territoires urbains, péri-urbains et ruraux : un tiers lieu à moins de 20 minutes de tous néo-aquitains. Pour cela elle a lancé son appel à Manifestation d'intérêt (AMI) le 1er janvier 2019, ouvert en continu jusqu'au 1er septembre 2021. Les tiers-lieux concernés doivent au minimum proposer des services d'espace de travail partagé dit de coworking et un fablab, mais ils peuvent aussi proposer des services hybride avec des services de cultures, de restauration ou de logement. Ces tiers-lieux doivent impliquer les professionnels locaux et avoir un équilibre économique à moyen terme (2-3 ans).

Il est également important d'associer l'existence de la « Coopérative tiers-lieu(x) » à la politique régionale. Cette SCIC est conventionnée avec la Région à travers un plan triennal et elle est dotée d'un budget d'1,2 millions d'euros dont 405 905 du Conseil régional qui a pour objectif :

- La promotion, l'animation et la communication : récurrence d'évènements permettant d'animer le réseau et incubation des projets.
- L'accompagnement individuel des tiers-lieux : soutien en ingénierie des porteurs de projets pour modéliser des projets singuliers dans une optique de déploiement
- Le programme de recherche et développement : créer du partenariat, documenter les actions, partager la modélisation et travailler autour de la RSO des tiers-lieux.

Comment la collectivité Poitiers/Grand Poitiers soutient les tiers-lieux ?

La Ville se place dans la continuité de la démarche de l'État et de la Région Nouvelle-Aquitaine en accompagnant les porteurs de projets, voire plus avec l'exemple de Cobalt où la ville a été initiatrice de la démarche avec le besoin d'un facilitateur sur la filière du numérique. On peut également citer le soutien apporté avec l'exemple du fablab des Usines Nouvelles, ou du tiers-lieu de la Maison Des Étudiant·e·s. La Ville finance des projets de tiers-lieux sans critères précis tant qu'ils ne relèvent pas d'un simple espace de coworking.

Il y a donc une volonté politique d'amorcer ce type de projet qui sont vus d'un très bon œil, mais ces tiers-lieux doivent tout de même trouver un équilibre dans leur modèle économique afin que leur survie ne dépende pas uniquement de subventions.

La Ville préconise de s'appuyer sur le « Projet de territoire Grand Poitiers communauté urbaine » et ses 10 défis. Les projets de tiers-lieux pourraient également trouver une place au sein des réflexions du conseil de développement et dans le cadre de la démarche « French Impact ».

<u>Source</u>: Entretiens avec Bruno Pinzauti et Jean-Claude Bonnefon (élu en charge de l'économie sociale et solidaire) et dossier de presse du 3 février 2020, Fabrique de territoire 80 premières labellisations. Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.



6. Analyse des modèles économiques

7 pistes d'action pour œuvrer à la pérennité des Tiers lieux

Souvent associés à l'urbanisme transitoire, les tiers-lieux semblent condamnés à un équilibre précaire. Les problématiques de financement pour les porteurs de projet sont nombreuses : coûts des travaux de réhabilitation, charges d'exploitation coûteuses, baux précaires, subventions publiques soumises à des appels à projets sélectifs, ou encore rémunérations difficiles sur des activités destinées à des publics fragilisés.

Si ces équipements d'intérêt général font l'objet de plusieurs programmes de financements publics, leur ancrage durable dans les territoires reste donc encore incertain. Œuvrer à leur pérennité par la création de modèles économiques innovants et porteurs de sens sociétal et écologique, est donc primordial.

1. Co-construire avec l'écosystème local

La mobilisation de l'écosystème local dans un processus de création et de programmation collaborative est fondamentale dans la réussite d'un tiers-lieu. Ces principes de conception participative permettent de faire de ce nouvel équipement un lieu de vie, dans lequel les habitants se rendent naturellement puisqu'il s'agit de leur projet. Le niveau de fréquentation en est ainsi facilité et les sources de revenus renforcées.

Exemple: LA BLAGUE, un café associatif, levier d'animation locale à Aubervilliers

2. Travailler à réduire les charges

Si le loyer représente en moyenne 40% des coûts d'exploitation d'un tiers-lieu, trouver des moyens de réduire les charges foncières ou charges d'exploitation peut grandement aider le porteur de projet à résoudre son équation économique. Certains acteurs, comme Eiffage Aménagement font preuve de créativité et neutralisent la charge foncière du tiers-lieu en l'absorbant par d'autres programmes plus lucratifs. L'équilibre est trouvé dans une réflexion à l'échelle du quartier. Les usages alternatifs non rémunérateurs mais générateurs de qualité de vie sont financés par des activités plus traditionnelles de bureaux ou de commerces, par exemple. D'autres acteurs comme SoCo ou ETIC Foncièrement Responsable ont choisi la création d'une foncière commerciale solidaire dédiée à amorcer le financement de tels espaces.

Exemple : SoCo une foncière solidaire pour faciliter le développement d'activité commerciales à impact social

3. Solliciter le soutien de l'acteur public au titre de l'animation territoriale

Le soutien de l'acteur public envers les tiers-lieux est pleinement justifié par les nombreux services d'intérêt général qu'ils rendent à un territoire. Les aides sont multiples (mise à disposition, subventions, co-investissement..) et celui-ci a un vrai rôle à jouer dans la pérennisation de ces équipements. Au-delà de l'équation économique, l'acteur public est également garant d'une programmation cohérente avec les besoins réels du territoire.

Exemple : La Cour Cyclette, un tiers-lieu autour de la transition écologique

4. Sanctuariser pour inscrire durablement leur place dans les territoires

La programmation urbaine joue un rôle central dans l'inscription de ces équipements alternatifs sur le long terme. L'élaboration de cahiers des charges, de prescription, d'appels à projet ou de cadres contractuels exigeants par la maîtrise d'ouvrage en est un des premiers leviers. Ils permettent d'inciter



opérateurs immobiliers et porteurs de projet à travailler main dans la main pour faire émerger de telles innovations. Ils sanctuarisent ainsi au cœur des villes des espaces alternatifs dont l'usage ne peut être dévoyé pour d'autres programmes.

Exemple : Le tiers-lieu de Smartseille, propriété et gouvernance partagée par l'ensemble des copropriétaires du quartier

5. Co-gérer pour mettre en œuvre un modèle d'exploitation agile et pérenne

Au-delà des modèles de "super-copropriétés de quartier" comme <u>Smartseille</u>, inscrire un tiers-lieu comme bien commun partagé à l'échelle d'un quartier ou d'un territoire, constitue une réponse tangible à l'enjeu de la pérennisation. Aujourd'hui les sociétés coopératives (SCOP, SCIC, SAC coopérative) reviennent à la mode et permettent de partager la propriété d'un lieu et de gérer sa programmation, via une gouvernance mutualisée. Ces systèmes d'organisation collectifs sont résilients. Ils préviennent tout dévoiement du projet vers des intérêts individuels dans un cadre contractuel clair où la prise de décision collective est organisée et où toutes les parties prenantes sont impliquées d'égal à égal quelle que soit leur part dans la coopérative.

Exemple : Le 6B, une référence dans les modèles d'autogestion

6. Hybrider pour diversifier les sources de revenus dans un cercle vertueux

Si l'hybridation de services, d'usages et de publics est constitutive de l'ADN même d'un tiers-lieu, elle est également garante d'un modèle économique résilient. Allier activités lucratives et non marchandes, saisonnières et permanentes, de location et de vente, permet d'assurer la complémentarité de sources de revenus diversifiées. La diversité d'activités assure une trésorerie de relai, grâce aux revenus réguliers de certaines activités qui compensent les revenus plus irréguliers (formations, subventions,...). Cette diversification et cette agilité doivent être cependant canalisées par une identité forte, fil conducteur d'un projet évolutif, mais toujours au service d'une philosophie maîtresse.

Exemple : La Coopérative Pointcarré, caisse de résonnance du territoire de la Seine-Saint-Denis

7. Rayonner pour une mixité sociale au service de la résilience économique

La diversité des activités favorise également l'hybridation des publics et la mixité sociale. Elle est génératrice de liens sociaux mais aussi de sources de revenus complémentaires. L'ancrage local est fondateur dans la réussite d'un tiers-lieu à impact. Il permet de concevoir une programmation qui répond aux attentes sociales et économiques d'un territoire. Néanmoins, ouvrir cette programmation à des usages complémentaires (festifs, culturels, artistiques, évènementiels, éducatives, etc.) permet également de capter d'autres publics. Ils attirent au-delà du quartier et viennent approfondir son marché et ses sources de revenus. L'ancrage local est ainsi complété par un travail sur le rayonnement d'une programmation, transformant un équipement de quartier en un lieu de destination.

Exemple : Collective ou comment faire rayonner la richesse culturelle d'Aubervilliers à l'échelle métropolitaine ?

<u>Source</u> : Rapport Pôle Ville Durable de Paris&Co Comment conjuguer impact et viabilité économique ? Nos 7 pistes d'actions pour œuvrer à leur pérennité (février 2020)



Conclusion

Rappel de notre cheminement et des étapes clés pour la réalisation du plaidoyer au travers des 2 axes identifiés :

L'axe 1 « mobilisation des acteurs »

Les COPIL ont permis de définir les enjeux des structures et les intentions communes qui ont été une ressource de base dans l'élaboration du plaidoyer.

Le deuxième cercle nous a aiguillé à évaluer l'adhésion et les orientations stratégiques. Ce cercle est constitué de structures émanant de 3 sphères différentes : French Impact, collectif plaidoyer ESS et l'ensemble des acteurs présents à la restitution du plaidoyer tiers-lieux. Cette mobilisation des acteurs permettra à terme de constituer une communauté qui portera le plaidoyer.

L'axe 2 « Réalisation du plaidoyer »

Après une lecture de l'adhésion des acteurs, du contexte du quartier de la gare et du contexte politique, il nous a semblé nécessaire de préconiser une ouverture dans la réflexion du plaidoyer. L'évolution de cette réflexion a permis de s'ouvrir au-delà du quartier de la gare et de s'orienter plus généralement vers les friches urbaines.

Quelle utilisation du plaidoyer?

La méthode « indirecte »

Attirer l'attention d'une communauté sur un problème pour amener ces mêmes décideurs à envisager une solution. Poursuivre la mobilisation en fédérant des structures signataires.

Cette méthode consiste à s'appuyer sur le plaidoyer comme un outil de langage commun. C'est un support ressource dont les structures intéressées peuvent s'emparer pour partager des arguments favorables à des projets de tiers-lieux.

La méthode « directe »

Discuter avec les décideurs pour essayer de les convaincre du bien-fondé du projet. Diffusion du plaidoyer vers l'extérieur.

Les fondamentaux d'un plaidoyer réussi

- ✓ Un objectif clair et facilement partageable
- ✓ Des recherches préalables
- ✓ Identification du public du plaidoyer (cibles)
- ✓ Un message clair et bien formulé
- x Créer des alliances et autres groupes de pression pour une bonne appropriation du message
- Une présentation convaincante
- **✗** Mobiliser des fonds
- **★** Evaluer l'action de plaidoyer

Serions-nous à l'aube d'une « coopérative tiers-lieu(x) » sur le territoire de Grand-Poitiers ?



Annexe des modèles économiques

Tiers lieux	Darwin	La Cartoucherie	Le patio	La Halle de Clairac
Localisation	Bordeaux	Toulouse	Bordeaux	Clairac
Activités	Tiers-lieu hybride : économie – culture – gastronomie – Ecolo	Économie – culture – gastronomie – Ecolo innovation sociale	Héberge nouveaux habitants, salariés en télétravail, porteurs de projets, entrepreneurs, start up, professionnels de passage	Habitants, des professionnels ou agents commerciaux même de passage, pour les touristes d'une journée ou d'un séjour
Structure Juridique	SAS	SAS SCIC	Association déclarée - Coopérative	Association déclarée
Code NAF	Location de terrains et autres bien immobiliers	Location de terrains Animation de Tiers-Lieu	Location de terrains et autres biens immobiliers	Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire
Année d'immatriculation	2010	2020	2014	03/01/2019
Investissement	15 000 €	27 millions €	50 000 €	
Aide	0,7M Euros	2 Millions- Europe pour l'aménagement, écolo et participation SEP	Bordeaux Métropole : 29,376 FCTVA : 18,519.92 Ville de Bouscat : 69 608.81	AMI TOURISME INNOVANT: 11 078.33 Leader GAL Val de Garonne Guyenne Gascogne: 6 647.01
Modèle Economique	Location Séminaire Événements	300 m² dédié à des activités économiques 1°étage : travail collaborative	Coworking – coliving Domiciliation d'entreprises Location de salle (Commerce connecté 2018)	Lien social : café associatif +petit restaurant Travail coworking, logement des espaces
Espace	8000 et 12000 m²	15000 m²	300 m ² 120 m2 chambres privatives	180 m² avec un espace bar à tarif libre, un espace convivial
Rentabilité	• •	• •	••	• •



Bibliographie

MODÈLES VERTUEUX ET INNOVANT

Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales. (2020). *Fabriques de territoire 80 premières labellisations*.

Maxime Amaud. (2014). Comment créer un Tiers-lieu?

Denaes, A. (2018). Mission CAE et Tiers-lieux. Créer des ponts entre communautés de travail autonome sur les territoires au sein de lieux partagés. CGScop.

Coopérative de Tiers Lieu. (2019). Panorama TierS-Lieux en Nouvelle-Aguitaine.

Denaes, A. (2019). Refaire société, espaces coopératifs et entreprises partagées.

Dupont, E., & Seilier, R. (2018). *Mission Coworking Territoires travail numérique - Faire ensemble pour mieux vivre ensemble.* CGET.

Région Nouvelle-Aquitaine. (2018). Rapport tiers-lieux à l'usage des collectivités. Comment faciliter le développement des tiers-lieux dans vos territoires?

Duriaux, Y., & Burret, A. (2013). Manifeste des Tiers-lieux. France: Openscop Artisans du numérique.

ANALYSE DE LA RICHESSE DE L'ESS SUR LE TERRITOIRE

Grand Poitiers. (2013). Portrait de Territoire. L'Economie Sociale et Solidaire sur le territoire de Grand Poitiers.

French Impact. (2018). Candidature des acteurs de l'écosystème d'innovation sociale du territoire de la Communauté urbaine de Grand Poitiers (Vienne, Nouvelle-Aquitaine). Première phase: dépot de la manifestation d'intérêt.

Cobalt. (2019). Etude préfiguration d'un nouveau lieu dédié à l'innovation.

Agou-Mossoa, J., Cardoso, A., Pascal, E., & Zhou, X. (2017). Étude diagnostic et pistes de développement de l'auberge de jeunesse de Poitiers. Poitiers.

Rapport Grand Poitiers. (2018). Diagnostic Territorial de l'éconoie sociale et solidaire sur Grand Poitiers.

Région Nouvelle-Aquitaine. (2018). Rapport tiers-lieux à l'usage des collectivités. Comment faciliter le développement des tiers-lieux dans vos territoires?

ENJEUX SUR LE QUARTIER GARE ET LES FRICHES URBAINES

Grand Poitiers. (2020). Grands projets; du côté de la gare. Poitiers.

Bobot, E. (2018). *Projet la caserne, recherches pour le développement d'un tiers-lieu à Poitiers*. Rspace, Poitiers.

Grand Poitiers. (2013). Portrait de Territoire. L'Economie Sociale et Solidaire sur le territoire de Grand Poitiers.



Grand Poitiers. (2020). *Grands projets; du côté de la gare. Restructuration de l'îlot Du-Guesclin, nouveau jardin de l'Hôtel de Grand Poitiers, création d'une pépinière d'entreprises*. Poitiers.

CONTEXTE POLITIQUE

Direction vie associative - Vie des quartiers. (2020). *Plan méthodologique des premières assises de la vie associative de Poitiers*. Poitiers.

Centre d'économie de la Sorbonne (CNRS-Université Paris 1 Panthéon - Sorbonne). (23 2019). Evolution et transformations des associations; vers quel secteur associatif demain?

Assises des Associations. (2019). Une description du mouvement associatif poitevin.

Bazin, H. (2019). *Quand les tiers-espaces interrogent les tiers lieux pour une politique des hors-lieux.* Journal d'itinérance.

Grand Poitiers. (2020). Matinée de travail sur le plaidoyer ESS de Grand Poitiers.

MODÈLES ÉCONOMIQUES

- PARIS&CO et Arc. Innovation Grand Paris. (2020). Tiers-lieux: Comment conjuguer impacts et viabilité économique? Nos 7 pistes d'actions pour oeuvrer à leur pérennité.
- La coopérative tiers-lieux (x). (2019, Mars). Tourisme, réseaux locaux, impact social, coliving. *Revue sur les Tiers-Lieux*(3).
- LB Strategy+. (2016, octobre 29). *Lumos business.com*. Récupéré sur http://lumosbusiness.com/coliving-and-the-third-place/
- Masson-Vincent, M., & Dubus, N. (2012). *Géogouvernance: Utilité sociale de l'analyse spatiale.* Paris, Francia: Quae.
- Région Nouvelle-Aquitaine. (2015). Rapport tiers-lieux à l'usage des collectivités, Comment faciliter le développement des tiers-lieux dans vos territoires.
- Sourisseau, Y. (2019). Tiers-lieux: le Gouvernement encourage leur création, en ville comme à la campagne. Ville intelligente.
- Van Eeckhout, L. (2018, septembre 19). Le phénomène des "tiers lieux" s'impose à l'Etat. Le Monde, p. 1.



Restitution et world café du 20 février 2020

Nous avons invité les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire de Grand Poitiers à la restitution des travaux que nous avons commandés à la SCIC B323.

Dix-sept structures, associations, coopératives, mutuelles, nous ont exprimé leur intérêt pour notre plaidoyer "Quand les friches urbaines deviennent des tiers-lieux".

Nous étions 23 personnes qui représentions 10 d'entre elles présentes à la Résidence Habitat Jeunes Kennedy de Poitiers pour écouter et enrichir le travail d'analyse, de réflexion et de proposition réalisé par Hugo, Marine, Virginie, Susan et Soulaimana.

Vous trouverez, ci-dessous, les échanges et les propositions exprimées lors du « world café organisé à cette occasion.

Nous remercions toutes les personnes présentes qui ont joué le jeu et contribué avec enthousiasme.

Les commanditaires : EKITOUR, POITOU HABITAT JEUNES, ACEASCOP, CAPEE, CRESS NA

N.B : les idées exprimées ont été collectées par Zoé Rigolle, en stage de master à la Résidence kennedy, et laissées brutes

Échanges suite à la présentation du plaidoyer et du rapport d'analyse

- Commande difficile: projet en « gestation », commanditaires nombreux, commande floue
- Prochaine échéance de ce travail de plaidoyer : le porter suite (ou pendant?) aux élections. Un levier stratégique pourrait être que l'ESS semble absente du projet du territoire.
- Le quartier de la gare a toujours autant d'avantages. Cependant grands enjeux fonciers, financiers et économiques. A voir si un collectif local est choisi pour d'aussi grands enjeux (ou si on va aller chercher des parisien.ne.s).
- Contrat de territoire Grand Poitiers Région : les usines sont un acteur à valoriser pour créer des tiers-lieux (donc on ne semble pas être focus sur les parisiens, un collectif local peut être porteur d'un projet d'envergure.)
- 2 stratégies : imposer un rapport de force pour la caserne avec un projet précis dans ces locaux ou bien une stratégie plus soft en poussant l'idée générale d'un Tiers-Lieu au risque d'être flous.
- Il faut imaginer un Tiers-Lieu hybride dans le temps aussi, évoluant avec les acteurs qui s'y impliquent. Le projet vit avec le collectif, le lieu est un support.
- Elargir les porteurs du projet, penser « péri-urbain » également. L'élargissement pourrait permettre au projet de se préciser en se complexifiant.
- Question de l'inclusion des maisons de guartier.



Les différentes idées évoquées lors du World Café

Table « Analyse du contexte »

1. Manques en termes de Tiers-Lieu sur Poitiers

- Dans les quartiers visés par la politique de la ville (comme les Couronneries) : en lien avec l'entreprenariat.
- Un lieu de pratique artistique amateur
- Des lieux de réunion pour les jeunes (structuré ou pas)
- Un lieu de résidence pour des artistes professionnels

2. Quels bâtis potentiels?

- Question de l'accessibilité: K7 tiers-lieu en émergence, difficulté à vivre et à mobiliser. Le confort moderne est-il un tiers-lieu?
- Bâtiments des anciens combattants 30bd Jeanne d'Arc

3. Contexte politique

Comment amener le plaidoyer aux politiques, élections les 15 et 22 mars. Carnaval le 18 mars

4. Contexte économique

- Un tiers-lieu est moteur de valorisation du territoire : il participe au lien entre les individus locaux ou non.
- Compatibilité du tiers-lieu avec des fonctions de logement : intérêt pour la viabilité économique.





Table « La pertinence du modèle Tiers-Lieu »

- Lieu de coopération, de rencontres, d'idées neuves. « ça défonce un Tiers-lieu »
- Caractère expérimental, innovants
- Lieu jeune, attractifs pour elleux.
- Lieux avec une offre culturelle : il doit permettre la création et la consommation artistique (lieu de repet, studio...)
- Lien avec l'éducation populaire : proposer des alternatives. « que l'éducation artistique et culturelle soit un appel d'air vers d'autres formes d'éducation ».
- Intérêt pour le côté financier : leviers de l'éducation populaire / l'accès aux droits / les droits culturels / la mixité/ lier la culture et l'ESS.
- Besoin de proximité, d'une dynamique associative citoyenne locale : besoin de transversalité
- Les tiers- lieux forcément ESS ? Darwin à Bordeaux niveau concept oui mais niveau modèle non.
- La focalisation d'un Tiers-Lieu sur des fonctions de logement pourraient en exclure les habitants : importance du caractère hybride.
- Nécessité de créer des interactions entre les différents lieux existants
- Importance de la co-construction et de la co-gestion : le Tiers-Lieu est une action collective, pas un outil.
- Lieu de mutualisation : le tiers-lieu comme pôle ressource pour mutualiser les pôles fédérateurs déjà existants
- Tiers-Lieu comme lieu de vie / lieu d'économie / lieu de consommation responsable
- A travers le Tiers-lieu, idée de donner une « vraie vitrine » de ce qu'est l'ESS et donc de beaucoup communiquer. Transparence de la démarche.
- Besoin d'une communauté, condition indispensable pour faire vivre le lieu. Qui ? Uniquement des acteurs de l'ESS ? Cette communauté est la condition pour que le projet marche et ne soit pas juste un outil politique.
- « Le projet défini le concept » pas l'inverse.
- Elargir (VITE): autres structures ESS / les habitants, quelle implication citoyenne dans la réflexion autour de ce projet, le collectif doit comprendre des structures mais également des habitant.es
- Idée : le plaidoyer pose certaines valeurs et maintenant viennent celles et ceux qui les partagent.
 Modèle foncière pour s'affranchir de la dépendance à la collectivité au niveau du lieu.





Table « Anticiper les difficultés »

- Risque de problèmes avec les propriétaires du lieu (cf K7)
- Dilution des forces ESS avec French Impact
- La technopôle, un frein ou un allié?
- Difficulté de « faire groupe ». Idée : une journée consertile
- Comment intégrer les citoyen.ne.s dans le projet ? (Baudet)
- Difficulté de la gouvernance avec un grand nombre d'acteurs. Idée : Imaginer une gouvernance par activité / pôle / cercle
- Existence d'un besoin d'une maison des associations sur Poitiers : attention à l'instrumentalisation du projet vers cette direction.
- Trouver un lieu qui corresponde au projet, pas un lieu qui corresponde aux élus. Cependant il y a une convergence d'intérêts notamment sur le besoin d'un lieu culturel.
- Comment mobiliser plus largement ?
- Question de la stratégie : par quel ordre prendre les choses, le lieu ou le collectif ?
- Idée : un tiers lieu éphémère / mobile qui va de lieu en lieu pour une animation itinérante de la vie sociale (cf Migné-Auxances)
- Idée : créer un lieu central avec des satellites



